Ministère de
la Sécurité publique
Québec

Direction générale des affaires ministérielles

Québec, le 4 août 2017

N/Réf. : 122260

OBJET : Réponse à votre demande formulée en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1)

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès aux documents que nous avons reçue, le 25 mai 2017, visant à obtenir :

1- « Un bilan des actions entreprises par le ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Plan gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale (en cours, à venir, réalisées), et ce, depuis 2012 »;

2- « Le montant total dépensé par le MSP dans le cadre du Plan gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale et le montant, par action, et ce, depuis 2012 »;

3- « Le montant total prévu par le MSP pour le Plan gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, par action, pour 2017-2018 ».

Au terme de nos recherches et en réponse au point 1, nous tenons à vous préciser que le ministère de la Sécurité publique (MSP) est responsable de 24 des 135 engagements contenus dans le Plan gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale (Plan). Ainsi, nous vous transmettons 24 fiches d'information correspondant à nos mesures, lesquelles ont été acheminées au Secrétariat à la condition féminine afin qu'un bilan soit produit.

D'ailleurs, vous constaterez que certains passages ont été caviardés dans le cas de deux mesures (N°27 et N°83) réalisées conjointement avec d'autres organismes publics.

... 2

2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777, poste 11010
Télécopieur : 418 643-0275

À ce sujet, vous devez vous adresser aux responsables de l'accès aux documents concernés conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès) pour obtenir les informations les concernant. Ainsi, vous trouverez ci-dessous les coordonnées des responsables du ministère de la Justice du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. Pierre Lafleur
Direction générale de la coordination réseau et ministérielle
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 4e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-8864
Télécopieur : 418 266-7024
Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Me Martine Thibault,
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
Ministère de la Justice du Québec
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1
Téléphone : 418 643-4090
Télécopieur : 418 643-3877
demande_acces@justice.gouv.qc.ca

Quant aux points 2 et 3, nous vous informons que le MSP ne détient aucun document à ce sujet. Les mesures sont réalisées à même le budget de fonctionnement des différentes unités administratives visées par le Plan et ne font pas l'objet d'un suivi spécifique. Néanmoins, vous trouverez dans quelques fiches les montants investis pour la mise en œuvre de certaines mesures.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous avez 30 jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Original signé

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours
Article 48 de la Loi sur l'accès
Fiches (24) de mise en œuvre du Plan gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet autochtone	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	Favoriser l'adaptation de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle aux réalités des communautés autochtones.
Mesure N° 17	**Évaluer la possibilité d'adapter le programme Parcours à la population autochtone.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Évaluation en cours

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

L'évaluation a été complétée. Au terme de cet exercice, il a été conclu que le besoin était davantage d'élaborer des outils adaptés à cette clientèle.

État d'avancement : Réalisé

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Dans la foulée de l'évaluation produite, les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique élaborent actuellement un projet d'outil d'information pouvant être mis à la disposition de l'ensemble de son personnel, tant en milieu carcéral qu'en communauté. Un tel outil s'avèrerait utile lors du processus d'évaluation et d'intervention auprès de la clientèle autochtone.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☒ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☐ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : _____

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : 9 800 $

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : __Aucun_____

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : __*Ne rien inscrire*_____

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :	Julie Lavoie	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet autochtone	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	Favoriser l'adaptation de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle aux réalités des communautés autochtones.
Mesure N° 18	**Poursuivre le développement du centre résidentiel communautaire innu spécifique à la population autochtone.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Le CRC Kapatakan Gilles Jourdain est en mesure d'accueillir des résidents depuis le mois de janvier 2014.

État d'avancement : Réalisée

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Le CRC Kapatakan Gilles Jourdain a accueilli ses premiers résidents en mars 2014.

État d'avancement : Réalisé – Activité continue

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Le CRC Kapatakan Gilles Jourdain maintient ses activités.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : Près de 313 000 $

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : 775 800 $

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : 626 300 $

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :	Josée Larrivée	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet autochtone	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectifs	• Favoriser l'adaptation de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle aux réalités des communautés autochtones; • Soutenir les policières et les policiers dans l'exercice de leurs fonctions.
Mesure N° 19	**Faire la promotion de l'approche de la police communautaire auprès des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone en matière d'intervention en violence conjugale.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

État d'avancement : Non réalisée

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

État d'avancement : Non réalisée

Commentaires :

Il est prévu que l'approche de police communautaire puisse être présentée lors d'un prochain Colloque des directeurs de police autochtone du Québec, par le Réseau Intersection.

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

MSP – Affaires policières – Autochtones :

L'approche de police communautaire a été présentée par le Réseau Intersection lors du Colloque des directeurs de police autochtone en juin 2015. Depuis cet événement, le nombre de corps de police autochtone devenu membre du Réseau est passé de 1 à 4.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours / est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : Pas de montant investi

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun coût direct (coût très partiel relié à l'organisation et la tenue du colloque)

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Catherine Belley	
Approuvé par :	Julie Jarvie	2016 10 27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet autochtone	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle – volet autochtone**
Objectifs	• Favoriser l'adaptation de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle aux réalités des communautés autochtones; • Soutenir les policières et les policiers dans l'exercice de leurs fonctions.
Mesure N° 20	**Soutenir le travail des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone au cours des interventions impliquant une situation de violence conjugale et familiale.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Le sujet a été abordé lors du colloque annuel des directeurs de police autochtone (2013).

Le sujet a été abordé lors du Séminaire Violence conjugale, en octobre 2013, à l'École nationale de police du Québec.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Le sujet a été abordé lors du colloque annuel des directeurs de police autochtone (2013).

Lors du Colloque des directeurs de police autochtone du Québec, tenu en juin 2014, la DPOP a fait une présentation de la pratique policière en matière de violence conjugale 2.2.13.

État d'avancement : En cours de réalisation

Commentaires :

La pratique policière 2.2.13 encourage la signature d'ententes entre les services de police et les ressources du milieu. Le MSP cherchera de nouveaux moyens d'augmenter le nombre d'ententes signées.

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

MSP – Affaires policières – Autochtones :

Afin d'assurer la conformité avec la pratique policière 2.2.13, les réalisations pour l'année 2015-2016 relatives à la présente mesure sont davantage liées à celles de la mesure 27-Autochtones.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☒ est en cours / est partiellement réalisée
- ☐ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Montants investis
1er janvier au 31 décembre 2013 : Pas de montant investi
1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun
1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun
1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Catherine Belley	
Approuvé par :	Julie Lavoie	2016-10-27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet autochtone	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectifs	• Favoriser l'adaptation de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle aux réalités des communautés autochtones; • Soutenir les policières et les policiers dans l'exercice de leurs fonctions.
Mesure N°21	**Diffuser de l'information en matière de violence conjugale auprès des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Le sujet a été abordé lors du colloque annuel des directeurs de police autochtone (2013), Conférence : Défis et enjeux de la pratique policière en matière de violence conjugale.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Le sujet a été abordé lors du colloque annuel des directeurs de police autochtone (2013). Conférence : Défis et enjeux de la pratique policière en matière de violence conjugale.

Lors du Colloque des directeurs de police autochtone du Québec, tenu en juin 2014, la DPOP a fait une présentation de la pratique policière en matière de violence conjugale 2.2.13.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

MSP – Affaires policières – Autochtones :

Afin d'assurer la conformité avec la pratique policière 2.2.13, les réalisations pour l'année 2015-2016 relatives à la présente mesure sont davantage liées à celles de la mesure 27-Autochtones.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☒ est en cours / est partiellement réalisée
- ☐ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : Pas de montant investi

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Catherine Belley	

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Approuvé par :	Julie Jarrivée	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet autochtone	
Axe d'intervention	**Conditions essentielles à la réussite des actions**
Objectifs	• Sensibiliser et former les intervenantes et les intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux, judiciaire, policier et correctionnel afin qu'ils puissent contribuer, dans les limites de leurs responsabilités respectives, à la lutte contre la violence conjugale et familiale; • Soutenir le développement des connaissances sur la problématique de la violence conjugale et familiale.
Mesure N° 24	**Sensibiliser les membres du personnel des services correctionnels ayant à travailler auprès de la population autochtone aux prises avec de la violence conjugale.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

État d'avancement : Non réalisée

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

État d'avancement : Non réalisé

Commentaires :

D'ici 2017, le MSP réalisera des activités de sensibilisation du personnel des services correctionnels ayant à travailler auprès de la population autochtone aux prises avec de la violence conjugale.

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Les SCQ élaborent actuellement un projet d'outil d'information pouvant être mis à la disposition de l'ensemble de son personnel, tant en milieu carcéral qu'en communauté. Un tel outil s'avèrerait utile lors du processus d'évaluation et d'intervention auprès de la clientèle autochtone. Il traiterait notamment de la problématique de violence conjugale chez les Autochtones.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☒ est en cours / est partiellement réalisée
- ☐ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : Pas de montant investi

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Catherine Belley	

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Approuvé par :	Julie Jacques	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet autochtone	
Axe d'intervention	**Conditions essentielles à la réussite des actions**
Objectif	• Assurer la concertation des partenaires et la complémentarité de leurs interventions; • Favoriser la cohérence et la complémentarité des interventions des différents partenaires travaillant en matière de violence conjugale et familiale.
Mesure N°27	**Favoriser la complémentarité des services et la cohérence des interventions psychosociale, judiciaire, policière et correctionnelle en matière de violence conjugale et familiale.**
MO responsable(s)	MJQ – MSSS – MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

MJQ

[redacted]

État d'avancement : [redacted]

Commentaires :

[redacted]

MSSS
Aucune information n'a été transmise par le MSSS

MSP – Direction générale des affaires policières – Services correctionnels
État d'avancement : Non réalisée

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

MJQ

[redacted]

État d'avancement : [redacted]

Commentaires :

[redacted]

MSSS
Aucune information n'a été transmise par le MSSS.

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

MSP
État d'avancement : Non réalisé

Commentaires :

D'ici 2017, le MSP développera, en collaboration avec ses partenaires, notamment autochtones, des actions intersectorielles visant à assurer une meilleure complémentarité des services et une plus grande cohérence des interventions en matière de violence conjugale et familiale.

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

MSP – Affaires policières – Autochtones :

Le MSP s'est tenu informé des travaux d'élaboration du protocole d'intervention intersectorielle en matière de violence conjugale et familiale auprès des organisations concernées.

Commentaires :

Une fois ce protocole terminé, le MSP interpellera ses collaborateurs dans le dossier afin de savoir si une stratégie commune de promotion est prévue.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☒ est en cours / est partiellement réalisée
- ☐ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : **MJQ** : Sans objet
MSSS :
MSP : Pas de montant investi

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : **MJQ :** [redacted]
MSSS :
MSP : Aucun

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : MSP – Aucun

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

MJQ

Rédigé par :		
Approuvé par :		

MSSS

Rédigé par :		
Approuvé par :		

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

MSP

Rédigé par :	Catherine Belley	
Approuvé par :		2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet autochtone	
Axe d'intervention	**Conditions essentielles à la réussite des actions**
Objectifs	• Sensibiliser et former les intervenantes et les intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux, judiciaire, policier et correctionnel afin qu'ils puissent contribuer, dans les limites de leurs responsabilités respectives, à la lutte contre la violence conjugale et familiale; • Soutenir le développement des connaissances sur la problématique de la violence conjugale et familiale.
Mesure N°33	**Sensibiliser les services policiers autochtones à l'importance de déclarer au Programme de déclaration uniforme de la criminalité les crimes commis dans un contexte conjugal.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Le sujet a été abordé lors du colloque annuel des directeurs de police autochtone (2013).

Sensibiliser les services policiers autochtones à l'importance de déclarer au Programme de déclaration uniforme de la criminalité, lors du Colloque Autochtone 2013 : Conférence : Atelier de discussion sur la reddition de comptes statistique demandée annuellement aux organisations policières autochtones par la Direction de l'organisation et des pratiques policières du ministère de la Sécurité publique.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Le sujet a été abordé lors du colloque annuel des directeurs de police autochtone (2013).

Sensibiliser les services policiers autochtones à l'importance de participer au Programme de déclaration uniforme de la criminalité lors du Colloque autochtone 2013. Conférence : Atelier de discussion sur la reddition de comptes statistique demandée annuellement aux organisations policières autochtones par la Direction de l'organisation et des pratiques policières du ministère de la Sécurité publique.

Un communiqué concernant le programme DUC a été transmis aux corps de police en octobre 2014.

État d'avancement : En cours de réalisation

Commentaires :

Le MSP cherchera de nouveaux moyens de sensibiliser les services policiers autochtones à l'importance de participer au Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

MSP – Affaires policières – Autochtones :

En avril 2015, il y a eu refonte du modèle de rapport annuel des activités des corps de police autochtones (CPA) requis selon l'entente tripartite sur la prestation des services policiers. Ce nouveau modèle de rapport reprend les codes d'infractions et d'événements utilisés par les corps de police au Québec dans le cadre de la déclaration au Module d'information policière (MIP). Les CPA sont donc tenus de transmettre au MSP (et au fédéral) les infractions déclarées dans le cadre de ce rapport.

Parallèlement, des interventions ciblées à certaines communautés et à certains directeurs de CPA, ad hoc et au besoin, ont été réalisées durant l'année par les responsables des ententes tripartites sur la prestation des services policiers et des statistiques de criminalité au MSP. Les interventions visaient un certain « contrôle de qualité » et à les sensibiliser à l'importance de déclarer la criminalité dans le cadre des différents programmes concernés mais aussi par rapport à certains types d'infractions dont celles commises dans un contexte conjugal.

État d'avancement de la mesure

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☒ est en cours / est partiellement réalisée
- ☐ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : Pas de montant investi

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Catherine Belley	
Approuvé par :	Lucie Larrivée	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	• Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches, notamment de celles qui vivent dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence; • Adapter l'intervention auprès de la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale.
Mesure N°50	**Favoriser le partage de l'expertise et les meilleures pratiques d'interventions policières en matière de violence conjugale à l'ensemble des corps de police, notamment par :** • **la création d'une communauté de pratique sur l'intervention policière en matière de violence conjugale;** • **la création d'un comité formé de policiers afin de procéder à l'examen des homicides conjugaux.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Au cours de l'année 2013, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a débuté les démarches visant à mettre en place le comité formé de policiers afin de procéder à l'examen des homicides conjugaux. C'est ainsi que le mandat du comité a été élaboré et approuvé par les autorités du MSP afin de servir de base à ses travaux.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Au cours de l'année 2014, le ministère de la Sécurité publique a sollicité la participation des corps de police et de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) au comité d'examen des homicides intrafamiliaux. Le comité amorcera ses travaux en 2015 et réunira des représentants de tous les niveaux de service policier et de l'ENPQ.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Au cours de l'année financière 2015-2016, le ministère de la Sécurité publique a tenu une première rencontre du Comité d'examen des homicides intrafamiliaux qui a eu lieu le 22 avril 2015. Des représentants de chacun des niveaux de services ainsi que de l'École nationale de police du Québec étaient présents. Cette rencontre a permis de définir le mandat et de déterminer la suite des travaux.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours / est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Montants investis	
1er janvier au 31 décembre 2013 :	Mesure réalisée à même le budget de fonctionnement.
1er janvier 2014 au 31 mars 2015 :	0 $
1er avril 2015 au 31 mars 2016 :	0 $
1er avril 2016 au 31 mars 2017 :	*Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Lucie Gagnon	3 octobre 2016
Approuvé par :	Lucie Gagnon	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches.
Mesure N° 52	**Maintenir le service unifié du MSP concernant l'information aux victimes.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Donner suite aux appels reçus sur la ligne téléphonique provinciale sans frais destinée aux victimes et aux intervenants.

Traiter les demandes d'obtention de renseignements reçus des victimes à travers la province de Québec et les faire parvenir aux personnes autorisées pour l'information aux victimes.

Traiter les représentations écrites reçues des victimes à travers la province de Québec et les faire parvenir aux personnes autorisées pour l'information aux victimes.

Traiter les demandes de blocage de numéros de téléphone des victimes à travers la province.

Assurer le lien auprès de nos partenaires, notamment la Commission québécoise des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Tous les appels reçus sur la ligne téléphonique provinciale sans frais destinée aux victimes et aux intervenants sont traités.

Toutes les demandes d'obtention de renseignements reçues des victimes à travers la province de Québec sont traitées puis sont transmises aux personnes autorisées pour l'information aux victimes.

Toutes les représentations écrites reçues des victimes à travers la province de Québec sont traitées puis transmises aux personnes autorisées pour l'information aux victimes.

Toutes les demandes de blocage de numéros de téléphone des victimes à travers la province sont traitées.

Le lien est assuré auprès de nos partenaires, notamment la Commission québécoise des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Tous les appels reçus sur la ligne téléphonique provinciale sans frais destinée aux victimes et aux intervenants sont traités.

Toutes les demandes d'obtention de renseignements ainsi que les représentations écrites reçues des victimes à travers la province de Québec sont traitées puis sont transmises aux personnes autorisées pour l'information aux victimes.

Toutes les demandes de blocage de numéros de téléphone des victimes à travers la province sont traitées.

De plus, le lien est assuré auprès de nos partenaires, notamment la Commission québécoise des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

État d'avancement de la mesure
En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure : ☐ est complétée ☐ est en cours/est partiellement réalisée ☒ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017
Ne rien inscrire

Montants investis
1er janvier au 31 décembre 2013 : Aucun 1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun 1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun 1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	27 septembre 2016
Approuvé par :	Julie Jarrette	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches.
Mesure N° 55	**Offrir une formation aux personnes autorisées des services correctionnels portant spécifiquement sur l'information à transmettre aux victimes.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Développer le contenu de la formation ainsi que le matériel de support, communiquer avec des partenaires, organiser ladite formation et l'offrir aux personnes ciblées.

État d'avancement : Reportée

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Le contenu de la formation ainsi que le matériel de support sont en cours de développement et les communications avec des partenaires sont débutées. Par la suite, la formation sera organisée puis offerte aux personnes ciblées.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Le contenu de la formation ainsi que le matériel de support sont en cours de développement et les communications avec des partenaires sont débutées. Par la suite, la formation sera organisée puis offerte aux personnes ciblées en 2017-2018.

État d'avancement : Reportée

Soulignons, néanmoins, que la répondante provinciale à l'information aux victimes offre un soutien et des conseils à toutes les personnes autorisées pour l'information aux victimes au sein des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☐ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017
- ☒ reportée

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : À suivre

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Information non disponible

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Ne s'applique pas puisque l'action est reportée.

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :		2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches.
Mesure N° 56	**Transmettre des renseignements précis aux victimes de violence conjugale concernant leur agresseur ayant reçu une peine d'incarcération.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Des personnes autorisées pour l'information aux victimes communiquent avec ces dernières afin de leur transmettre des renseignements précis concernant leur agresseur incarcéré.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Les personnes autorisées pour l'information aux victimes communiquent avec ces dernières afin de leur transmettre des renseignements précis concernant leur agresseur incarcéré.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques.

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Les personnes autorisées pour l'information aux victimes communiquent avec ces dernières afin de leur transmettre des renseignements précis concernant leur agresseur incarcéré.

Il s'agit d'une activité continue qui est intégrée aux pratiques et qui constitue une obligation légale enchâssée dans la Loi sur le système correctionnel du Québec.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : Aucun pour les SCQ

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun pour les Services correctionnels

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun pour les Services correctionnels

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : __*Ne rien inscrire*_____

Rédigé par :	Claudia Lévesque	Le 27 septembre 2016
Approuvé par :	[signature]	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	• Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches, notamment de celles qui vivent dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence; • Orienter les victimes de violence conjugale vers les ressources d'aide et de protection appropriées.
Mesure N°64	**Soutenir les corps policiers dans leur responsabilité d'assurer une formation continue en matière de violence conjugale et familiale, notamment par :** • **la tenue de journées de formation sur la violence conjugale;** • **la sensibilisation à l'importance, pour les policières et les policiers, d'adresser les victimes, les enfants exposés, les conjointes ou les conjoints violents et les personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité vers les ressources à leur disposition en matière de violence conjugale.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Tenue du séminaire sur la violence conjugale le 15 octobre 2013 à l'École nationale de police du Québec.
Ce séminaire, qui a réuni près de 120 personnes, s'adressait aux enquêteurs (policiers) appelés à traiter les dossiers de violence conjugale, aux superviseurs des bureaux d'enquête et aux officiers cadres en enquête. Les objectifs de ce séminaire étaient de soutenir les corps de police dans leur responsabilité d'assurer une formation continue en matière de violence conjugale et familiale, d'outiller les policiers pour assurer une intervention adéquate et adaptée en matière de violence conjugale, et de favoriser le partage de l'expertise et les meilleures pratiques d'intervention policière en matière de violence conjugale à l'ensemble des corps de police.

De plus, le ministère de la Sécurité publique a procédé à la révision de la pratique policière 2.2.13.1 Violence conjugale au cours de l'année 2013. La version révisée de cette pratique a été diffusée le 23 juillet 2013 par voie de communiqué à l'ensemble des directeurs de police de la province. Une assistance plus importante donnée par le policier à la victime concernant les ressources à sa disposition y a été prévue.

État d'avancement : Réalisée

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Un plateau de formation sur cette thématique a été élaboré au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG). De plus, cette thématique est traitée dans la tâche globale au PFIPG.

Un dossier est traité et suivi dans le cadre du comité technique en enquête (comité provincial) trois fois par an.

L'École participe aux travaux du MSP concernant la Loi sur la Charte canadienne des droits des victimes. À la suite des travaux, l'École s'assurera que les formations du PFIPG soient adaptées en fonction des éléments contenus dans la Charte.

Finalement, l'École est à élaborer le contenu d'un séminaire sur la violence conjugale qui sera offert à l'automne 2015.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Un séminaire sur l'actualisation des connaissances en enquête a eu lieu le 14 octobre 2015. La violence conjugale étant un crime important, l'ENPQ a tenu un séminaire visant à renforcer les notions apprises sur la formation de base en enquête. L'actualisation des connaissances est une mise à jour concernant les entrevues de suspects et un retour sur les moyens d'enquête, les services spécialisés et les bonnes pratiques en matière de crimes majeurs.

Un « Séminaire sur l'intervention policière auprès des personnes aînées dans un contexte de maltraitance » a eu lieu le 31 mars 2015. Les enjeux relatifs à la présence de violence conjugale impliquant des personnes aînées ont été abordés.

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

L'ENPQ a participé au comité MSP concernant la rédaction d'une pratique policière en lien avec la charte des victimes.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☒ est complétée
- ☐ est en cours / est partiellement réalisée
- ☐ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : Mesure réalisée à même le budget de fonctionnement.

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Information non disponible

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Information non disponible

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Pierre St-Antoine	3 octobre 2016
Approuvé par :	Pierre Jarrivée	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	• Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches, notamment de celles qui vivent dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence; • Orienter les victimes de violence conjugale vers les ressources d'aide et de protection appropriées.
Mesure N°65	**Outiller les policières et les policiers pour assurer une intervention adéquate et adaptée en matière de violence conjugale, notamment par :** • **l'actualisation de la pratique policière en matière de violence conjugale;** • **la diffusion de différents outils de dépistage de la violence conjugale et d'évaluation du risque d'homicide conjugal;** • **la promotion auprès des policières et des policiers des événements, des services offerts aux personnes en situation de violence conjugale, des recherches, de la pratique policière et des programmes de financement en rapport avec la violence conjugale.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Le ministère de la Sécurité publique a procédé à la révision de la pratique policière 2.2.13.1 *Violence conjugale* au cours de l'année 2013. La version révisée de cette pratique a été diffusée le 23 juillet 2013 par voie de communiqué à l'ensemble des directeurs de police de la province. Plusieurs éléments concernant la sécurité des victimes ont été ajoutés. De plus, un aide-mémoire produit par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence conjugale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) a été annexé à la pratique. Cet outil à l'intention des patrouilleurs vise à prévenir l'homicide conjugal. Lors de la diffusion de la pratique, les corps de police ont également été informés des possibilités de formation sur cet outil afin de faciliter son intégration dans les organisations.

État d'avancement : Réalisée

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Les personnes aînées constituent une clientèle vulnérable en matière de maltraitance et de violence conjugale. Un communiqué a été transmis aux corps de police en avril 2014 afin de rappeler aux policiers qu'ils occupent une position stratégique en tant qu'intervenants de première ligne, relativement à la prévention, à la détection et à l'intervention au regard de la maltraitance envers les aînés.

État d'avancement : En cours de réalisation

Commentaires :

À l'automne 2015 aura lieu un séminaire sur la violence conjugale à l'ENPQ. Ce séminaire permettra l'échange sur les meilleures pratiques en matière de violence conjugale.

La Direction de la prévention et de l'organisation policière effectue une veille et reste à l'affût d'éléments qui pourraient nécessiter la modification ou la bonification de la pratique policière en matière de violence conjugale.

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Le ministère de la Sécurité publique a diffusé auprès des corps de police la première version de la pratique policière *2.2.25 Maltraitance envers les personnes aînées*, le 26 janvier 2016. Cette nouvelle pratique policière s'inscrit en complémentarité d'autres pratiques, notamment la *2.2.13.1 Violence conjugale*, en raison du caractère vulnérable de la clientèle que constituent les personnes aînées

Une nouvelle pratique policière portant sur le soutien aux victimes d'actes criminels est aussi en cours de rédaction. Cette pratique découle de l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits des victimes*, le 23 juillet 2015.

État d'avancement de la mesure

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☒ est en cours / est partiellement réalisée
- ☐ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017
Ne rien inscrire

Montants investis
1er janvier au 31 décembre 2013 : Mesure réalisée à même le budget de fonctionnement.
1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun
1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun
1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Lucie Gagnon	3 octobre 2016
Approuvé par :	Lucie Larrivée	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches.
Mesure N° 70	**Continuer de prendre en considération les représentations écrites des victimes dans le cadre du processus d'évaluation et du processus décisionnel lié à l'administration de la peine de la personne contrevenante.**
MO responsable(s)	MSP (SCQ et CQLC)

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2018

Réception et traitement des 308 représentations écrites des victimes par le service unifié du ministère de la Sécurité publique concernant l'information aux victimes.

Transmission des représentations écrites aux personnes concernées des SCQ et, le cas échéant, à la CQLC afin que celles-ci soient prises en compte dans le processus d'évaluation et le processus décisionnel lié à l'administration de la peine de la personne contrevenante.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Près de 385 représentations écrites des victimes ont été reçues et traitées par le service unifié du ministère de la Sécurité publique (MSP) concernant l'information aux victimes.

Ces représentations écrites ont été transmises aux personnes concernées des Services correctionnels du MSP et, le cas échéant, à la Commission québécoise des libérations conditionnelles afin qu'elles soient prises en compte dans les processus d'évaluation et de décision liés à l'administration de la peine de la personne contrevenante.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Près de 247 représentations écrites des victimes ont été reçues et traitées par le service unifié du ministère de la Sécurité publique (MSP) concernant l'information aux victimes.

Ces représentations écrites ont été transmises aux personnes concernées des Services correctionnels du MSP et, le cas échéant, à la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) afin qu'elles soient prises en compte dans les processus d'évaluation et de décision liés à l'administration de la peine de la personne contrevenante.

193 représentations écrites ont été reçues par la CQLC et ont été prises en compte dans le processus décisionnel lié aux mises en liberté sous condition relevant de sa responsabilité.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Montants investis
1er janvier au 31 décembre 2013 : Aucun pour les SCQ
1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun pour les Services correctionnels
1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun pour les Services correctionnels
1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :		2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	• Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches; • Adapter l'intervention auprès de la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale.
Mesure N° 71.1	• **Vérifier la cohérence des conditions imposées à la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale, et ce, à toutes les étapes du processus judiciaire et correctionnel, et soumettre toute incohérence à l'attention du tribunal.**
Mesure N° 71.2	• **Assurer la cohérence des conditions imposées par la CQLC au regard de celles qui ont été déterminées par le tribunal.**
MO responsable(s)	MSP (SCQ et CLQC)

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Vérification de la cohérence des conditions imposées par le tribunal (ordonnances) et par les SCQ ou la CQLC (ordonnances-certificats lorsque des mises en liberté de la détention sont octroyées). Cette responsabilité est intégrée aux pratiques.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

La vérification de la cohérence des conditions imposées par le tribunal (entre les différentes ordonnances) et par les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ou la Commission québécoise des libérations conditionnelles (ordonnances-certificats lorsque des mesures d'élargissement de la détention sont octroyées) est effectuée et intégrée aux pratiques.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

La vérification de la cohérence des conditions imposées par le tribunal (entre les différentes ordonnances) et par les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ou la Commission québécoise des libérations conditionnelles (ordonnances-certificats lorsque des mesures d'élargissement de la détention sont octroyées) est effectuée et intégrée aux pratiques.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

État d'avancement de la mesure

En date du 3 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Montants investis
1er janvier au 31 décembre 2013 : Aucun – Intégré aux pratiques
1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun
1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun
1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :		2016-10-27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	• Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches; • Responsabiliser les agresseurs relativement à leurs comportements violents; • Adapter l'intervention auprès de la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale.
Mesure N° 72.1 Mesure N° 72.2	• **Évaluer les personnes contrevenantes se trouvant sous la responsabilité des SCQ et étant aux prises avec une problématique de violence conjugale.** • **Référer les personnes contrevenantes vers des programmes et des services spécialisés adaptés et leur imposer, dans les conditions de mise en liberté, d'y participer, le cas échéant.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Les intervenants des SCQ évaluent les personnes contrevenantes se trouvant sous leur responsabilité et les réfèrent, le cas échéant, vers des programmes et des services spécialisés.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Les personnes contrevenantes se trouvant sous la responsabilité des intervenants des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique sont évaluées par ces derniers et référées, le cas échéant, vers des programmes et des services spécialisés.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Les personnes contrevenantes se trouvant sous la responsabilité des intervenants des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique sont évaluées par ces derniers et référées, le cas échéant, vers des programmes et des services spécialisés.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Montants investis
1er janvier au 31 décembre 2013 : Aucun – Activité intégrée aux pratiques
1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun
1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun
1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :		2016-10-27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	• Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches; • Responsabiliser les agresseurs relativement à leurs comportements violents.
Mesure N° 73	**Rendre disponible, à la demande du tribunal, le Service d'évaluation pour mise en liberté provisoire des conjoints violents.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

À l'étape de la mise en liberté provisoire et à la demande du tribunal, les SCQ peuvent offrir un service d'évaluation des conjoints violents.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Au stade de la mise en liberté provisoire et à la demande du tribunal, les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique peuvent offrir un service d'évaluation des conjoints violents.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Au stade de la mise en liberté provisoire et à la demande du tribunal, les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique peuvent offrir un service d'évaluation des conjoints violents.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : À suivre

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :	Julie Jarrichee	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	• Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches; • Adapter l'intervention auprès de la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale.
Mesure N° 74	**Fournir à la cour, en réponse aux demandes du tribunal, l'éclairage nécessaire concernant la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Cet éclairage se traduit par la production de rapports présentenciels réguliers et spécifiques ou de tout autre éclairage demandé par le tribunal.

Puisque les codes de repérage (Code Stat A – violence conjugale) ne sont pas tous inscrits dès le début du processus judiciaire, nous sommes dans l'incapacité d'identifier avec exactitude le nombre d'évaluations produites spécifiquement dans les dossiers de violence conjugale.

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Les professionnels des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ont produit cet éclairage qui se traduit par la préparation de rapports présentenciels réguliers et spécifiques ou de tout autre éclairage demandé par le tribunal.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Les professionnels des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ont produit cet éclairage qui se traduit par la préparation de rapports présentenciels réguliers et spécifiques ou de tout autre éclairage demandé par le tribunal.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : Aucun – Intégré aux pratiques

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :	Julie Larrivée	2016-10-27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	• Responsabiliser les agresseurs relativement à leurs comportements violents; • Adapter l'intervention auprès de la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale.
Mesure N° 75	**Favoriser l'accès à des ressources spécialisées pour la population correctionnelle, notamment lorsqu'il y a une problématique de violence conjugale.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Favoriser l'accès à des ressources spécialisées, lorsque celles-ci sont disponibles dans la communauté, pour les personnes contrevenantes purgeant une peine d'incarcération ou se trouvant en suivi par les SCQ dans la communauté.

Cette activité est intégrée aux pratiques des intervenants.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Les intervenants des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ont favorisé l'accès à des ressources spécialisées, lorsque celles-ci sont disponibles dans la communauté, pour les personnes contrevenantes purgeant une peine d'incarcération ou se trouvant en suivi dans la communauté.

Cette activité est intégrée aux pratiques des intervenants.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Les intervenants des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ont favorisé l'accès à des ressources spécialisées, lorsque celles-ci sont disponibles dans la communauté, pour les personnes contrevenantes purgeant une peine d'incarcération ou se trouvant en suivi dans la communauté.

Cette activité est intégrée aux pratiques des intervenants.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue et intégrée aux pratiques

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Montants investis
1er janvier au 31 décembre 2013 : 338 000 $ en achat de programmes
1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : 418 400 $ en achat de programmes
1er avril 2015 au 31 mars 2016 : 310 800 $
1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :	Josée Jarry	2016. 10. 27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches, notamment de celles qui vivent dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence; • Encourager les victimes de violence conjugale à demander l'aide des autorités policières et judiciaires; • Orienter les victimes de violence conjugale vers les ressources d'aide et de protection appropriées; • Responsabiliser les agresseurs relativement à leurs comportements violents; • Adapter l'intervention auprès de la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale.
Mesure N° 76	**Participer aux travaux de projets visant la coordination des actions de différents partenaires intervenant en matière de violence conjugale, notamment la police, les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), les procureures et les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, les Services correctionnels du Québec, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, ainsi que les organismes qui travaillent avec les hommes violents.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Direction générale aux affaires policières
Les corps de police participent aux réunions des tables de concertation régionales sous la responsabilité du MSSS.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Direction générale aux affaires policières
Les corps de police participent aux réunions des tables de concertation régionales sous la responsabilité du MSSS.

Une question a été ajoutée au questionnaire sur l'administration des activités policières pour connaître les ententes de collaboration qui sont signées entre les corps de police avec un ou des organismes dans le domaine de la violence conjugale.

En 2014, tous les corps de police avaient au moins une entente de collaboration avec un ou des organismes en lien avec les victimes d'actes criminels et une majorité avec un ou des organismes œuvrant dans le domaine de la violence conjugale.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Services correctionnels
Des représentants des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ont participé aux tables de concertation régionales qui sont sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Services correctionnels
Des représentants des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ont participé aux tables de concertation régionales qui sont sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Direction générale aux affaires policières
Les corps de police participent aux réunions des tables de concertation régionales sous la responsabilité du MSSS.

Des représentants de la Direction générale aux affaires policières du ministère de la Sécurité publique participent aux travaux, sous la responsabilité du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, relatifs à l'implantation nationale d'ententes pour la mise en place d'une intervention sociojudiciaire pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue/est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : Aucun

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : _____

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun pour les Services correctionnels

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :	[signature]	2016.10.22

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Intervention policière, judiciaire et correctionnelle**
Objectif	Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches.
Mesure N° 80	**Réviser et distribuer les dépliants d'information à l'intention des victimes.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

La révision des dépliants est terminée.

Les dépliants ont été produits et sont distribués. Les modalités de réapprovisionnement à l'intention des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) ont aussi été définies. Les CAVAC ont d'ailleurs déjà commandé plusieurs caisses de dépliants, et ce, à travers la province.

Ils seront aussi disponibles sur le site Web du MSP.

État d'avancement : En cours de réalisation

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

La révision des dépliants est terminée.

Les dépliants ont été produits et ont été distribués. Les modalités de réapprovisionnement à l'intention des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) ont aussi été définies. Les CAVAC ont d'ailleurs déjà commandé plusieurs caisses de dépliants, et ce, à travers la province.

Ils seront aussi disponibles sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Les dépliants ont été produits et ont été distribués.
L'action est donc réalisée.

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☒ est complétée
- ☐ est en cours/est partiellement réalisée
- ☐ se poursuit de façon continue est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée/ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Montants investis

1er janvier au 31 décembre 2013 : 4 630 $

1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : 3 340 $

1er avril 2015 au 31 mars 2016 : Aucun

1er avril 2016 au 31 mars 2017 : *Ne rien inscrire*

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Rédigé par :	Claudia Lévesque	26 septembre 2016
Approuvé par :		2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Conditions essentielles à la réussite des actions**
Objectif	Favoriser la cohérence et la complémentarité des interventions psychosociale, policière, judiciaire et correctionnelle en matière de violence conjugal
Mesure N°89	**Favoriser la complémentarité des services et la cohérence des interventions psychosociale, policière, judiciaire et correctionnelle en matière de violence conjugale.**
MO responsable(s)	MJQ – MSP – MSSS

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

MJQ

[redacted]

État d'avancement : [redacted]

MSP- Direction générale des affaires policières
Réalisations :

Des discussions sont en cours avec les deux autres ministères impliqués concernant les initiatives qui pourraient être mises en place pour répondre à cet engagement.

État d'avancement : En cours de réalisation

MSSS
Aucune information n'a été transmise par le MSSS

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

MJQ

[redacted]

État d'avancement : [redacted]

MSP- Direction générale des affaires policières
État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Commentaires :

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Le Comité d'examen des homicides intrafamiliaux pourra être le lieu, lors des prochaines rencontres, d'échange et/ou de présentations de la part des partenaires en matière de violence conjugale (MSSS, DPCP, MJQ,...).

MSP – Services correctionnels
Réalisations :

Dans une perspective d'amélioration des pratiques des intervenants correctionnels (initiatives formelles et informelles), différentes actions, adaptées aux diverses situations, ont été effectuées par les intervenants des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (MSP) de même que par le Service unifié du MSP concernant l'information aux victimes.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue.

MSSS
Aucune information n'a été transmise par le MSSS

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

MSP- Direction générale des affaires policières
État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

Commentaires :

Le Comité d'examen des homicides intrafamiliaux s'est réuni pour une première fois en avril 2015 afin de déterminer le mandat et la suite des travaux. Ce comité sera le lieu, lors des prochaines rencontres, d'échange et/ou de présentations de la part des partenaires en matière de violence conjugale (MSSS, DPCP, MJQ,...).

Par ailleurs, les données recueillies à l'aide du questionnaire sur l'administration des activités policières nous confirment que les corps de police travaillent de concert avec plusieurs organismes, notamment en violence conjugale et en maltraitance envers les personnes aînées.

MSP – Services correctionnels
Réalisations :

Dans une perspective d'amélioration des pratiques des intervenants correctionnels (initiatives formelles et informelles), différentes actions, adaptées aux diverses situations, ont été effectuées par les intervenants des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (MSP) de même que par le Service unifié du MSP concernant l'information aux victimes. Ces actions ont été effectuées en collaboration avec des partenaires de différents milieux, notamment des représentants policiers.

État d'avancement : En cours de réalisation – Activité continue

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours / est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Ne rien inscrire

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Montants investis	
1er janvier au 31 décembre 2013 :	**MJQ** **MSP** **MSSS**
1er janvier 2014 au 31 mars 2015 :	**MJQ** **MSP** Aucun **MSSS**
1er avril 2015 au 31 mars 2016 :	AUCUN
1er avril 2016 au 31 mars 2017 :	*Ne rien inscrire*

MJQ

Rédigé par :		
Approuvé par :		

MSSS

Rédigé par :		
Approuvé par :		

MSP

Rédigé par :	Lucie Gagnon	3 octobre 2016
Approuvé par :	Lucie Tarrabee	2016.10.27

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Volet général	
Axe d'intervention	**Conditions essentielles à la réussite des actions**
Objectif	Soutenir le développement des connaissances sur la problématique de la violence conjugale des intervenants des réseaux visés, notamment ceux qui travaillent auprès des personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence.
Mesure N°94	**Produire et diffuser des statistiques policières en matière de violence conjugale.**
MO responsable(s)	MSP

Réalisations du 1er janvier au 31 décembre 2013

Les statistiques 2012 sur la criminalité commise en violence conjugale au Québec sont présentes dans le site Internet du MSP. Le bulletin d'information Criminalité dans un contexte conjugale au Québec : faits saillants 2012 est disponible depuis novembre 2013. Il présente un aperçu des infractions en 2012. Des tableaux complémentaires sont également accessibles (répartition régionale, information détaillée sur les victimes, etc.).

Les statistiques sur le nombre d'homicides conjugaux commis dans le contexte conjugal ont été compilées à chaque semaine. Un suivi est effectué régulièrement auprès des autorités ministérielles.

État d'avancement : Réalisée

Réalisations du 1er janvier 2014 au 31 mars 2015

Les statistiques 2013 sur la criminalité commise dans un contexte conjugal au Québec et le bulletin d'information Criminalité dans un contexte conjugal au Québec : faits saillants 2013 sont disponibles depuis mars 2015 sur le site Internet du MSP. Ils présentent un aperçu des infractions commises dans un contexte conjugal en 2013. Également, des tableaux statistiques complémentaires sont accessibles (répartition régionale, profil des victimes ainsi que des auteurs présumés, etc.).

Les statistiques sur le nombre d'homicides conjugaux commis dans un contexte conjugal ont été compilées à une fréquence hebdomadaire. Compte tenu de l'attention particulière que nous accordons aux homicides conjugaux, un suivi est effectué régulièrement auprès des autorités ministérielles.

État d'avancement : Réalisée – Activité continue

Réalisations du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

Les statistiques 2014 sur les infractions contre la personne commise en contexte conjugal au Québec sont disponibles dans le site Internet du MSP. Des tableaux complémentaires sont également accessibles (répartition régionale, information détaillée sur les victimes, etc.).

Une publication spécifique visant les homicides familiaux en 2014 a également été réalisée.

Ces deux documents sont en ligne depuis février 2016 aux adresses suivantes :

http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/violence-conjugale.html

http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/autres-statistiques-criminelles/homicides-familiaux.html

État d'avancement de la mesure

En date du 31 mars 2016, la mise en œuvre de la mesure :

- ☐ est complétée
- ☐ est en cours / est partiellement réalisée
- ☒ se poursuit de façon continue / est intégrée aux pratiques
- ☐ est abandonnée / ne sera pas réalisée dans le cadre du plan d'action 2012-2017

Fiche de mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*

Réalisations du 1er avril 2016 au 31 mars 2017
Ne rien inscrire

Montants investis
1er janvier au 31 décembre 2013 : Mesure réalisée à même le budget de fonctionnement.
1er janvier 2014 au 31 mars 2015 : Aucun
1er avril 2015 au 31 mars 2016 : __ Mesure réalisée à même le budget de fonctionnement. _____
1er avril 2016 au 31 mars 2017 : __*Ne rien inscrire*_____

Rédigé par :	Linda Veillette	3 octobre 2016
Approuvé par :	Lucie Lavoie	2016-10-27